

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 janvier 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni le 19 janvier 2015 à 9h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de GAY + 1 pouvoir de MAISONNEUVE), LASCAUX (1voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2015.001

MOYENS GENERAUX

Ressources humaine

Accueil d'un stagiaire « mobilités en zone montagne »

RAPPORT

Le SM du Parc des Volcans s'est porté candidat à la 2ème vague de l'appel à projet « mobilités en zones de montagne » lancé par la DATAR en 2014. Cette candidature a été retenue et va faire l'objet d'une étude-action qui sera pilotée au niveau Massif Central par IPAMAC. Le projet abordera la question des mobilités pendulaires entre le territoire du Parc et l'agglomération Clermontoise. Ce sujet a été présenté à Clermont Communauté fin 2014 et sera intégré au plan d'actions de la convention triennale. Les 28 communes du territoire Parc concernées par la zone d'étude seront tenues informées des différentes phases et invitées à participer aux réunions de rendus et aux ateliers de travail.

Le sujet : les mobilités pendulaires vers l'agglomération Clermontoise. Les déplacements « domicile-travail » des habitants et étudiants du territoire du Parc sur le bassin de Clermont-Ferrand génèrent un trafic extrêmement important, et provoquent :

- des émissions de GES importantes, avec une qualité de l'air très dégradée sur certaines zones (santé publique)
- de la précarité énergétique d'une frange de cette population périurbaine face à l'augmentation des tarifs des énergies
- une saturation et une dégradation du réseau routier

L'objectif serait d'identifier un bouquet de solutions de mobilités alternatives à « l'autosolisme » pour ces déplacements pendulaires en identifiant des initiatives existantes, même marginales, originales et innovantes, et de pouvoir grâce à ce projet, les renforcer avec une mise en réseau au sein d'un pool, en menant des opérations de sensibilisation des habitants du territoire.

Moyens nécessaires. Un état des lieux précis sera nécessaire sur cette zone comprise dans l'isochrone de 30 minutes depuis Clermont-Ferrand, pour :

- quantifier réellement ce phénomène « domicile-travail », en essayant de décrypter et quantifier les besoins implicites inclus dans ces déplacements (courses, loisirs...)
- repérer les principaux itinéraires de déplacements
- identifier les initiatives alternatives à « l'autosolisme » type signaux faibles (initiatives originales, innovantes mais actuellement marginales)

Pour cela le SMPNRVA prévoit :

- le pilotage interne de ce projet par la chargée de mission énergie qui animera notamment le partenariat avec Clermont Co, IPAMAC, le CEREMA et encadrera le stagiaire
- le recrutement d'un étudiant en stage pour 6 mois à compter de février 2015. Ce stage a pour objectifs : de mettre en place un questionnaire « mobilités alternatives » avec le CEREMA et de mener sur cette base une enquête basée sur des entretiens citoyens et d'acteurs du territoire.

➡➡ Il vous est proposé de valider le recrutement d'un stagiaire « mobilités en zone montagne » pour une durée de 6 mois et ce à compter de février 2015

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 janvier 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

28 JAN. 2015

- 2 FEV. 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

28 JAN. 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ